



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU

VENDREDI 26 MAI 2023 A 20 H 30

(établie conformément aux dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire :

DOMANIALITE

2023-035 Bail commercial : l'Escapade au 1^{er} juillet 2023

Nbre de membres en exercice	15
Nbre de membres présents	11
Nbre de procuration	2
Nbre de membres ayant pris part au vote	13

VOTE	
POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	13

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

DECISIONS

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT et suite délibération du conseil municipal n°2020/31 du 5 juin 2020 donnant délégation au Maire les attributions définies à l'article L2122-22 du CGCT, le Maire rend compte à l'assemblée communale des décisions prises dans le cadre de ces délégations, à savoir :

néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Carlux, le 31 mai 2023

Le Maire,
André ALARD



Conformément à la délibération n°2022/35 du 23/06/2022 la publicité des actes se fait par publication papier : la consultation des registres de délibérations est possible dans les locaux de la mairie à ses horaires d'ouverture.